L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE 1878. — 32me Année

DUFOUR & LEBERT,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 14 DECEMBRE 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St-Charles, belle propriété, cottage de six mesons dessus.

Par S. Gutmann, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — belle propriété d'angleterre.

Par Pinsle J. Spear, en coin des rues Canal et Felicia, membres de bureau.

Par C. Valetas, en coin Dauphine et Ursulines, fonds de groceries.

Affaires financières.

La baisse qu'éprouvent aujourd'hui nos fonds d'Etat s'explique d'elle-même, et malheureusement on ne voit pas qu'elle puisse se terminer bientôt. Elle n'a pas été précédemment déterminée par l'insuffisance prévue et devant être l'Etat de Louisiane l'utilisation [illegible] bien que cette prévision y soit pour beaucoup, mais par la raison plus forte encore de son impuissance continue pendant le cours de l'exercice suivant. En effet, si l'Etat veut compter régulièrement les charges qui pèseront sur l'année prochaine, elle en sera réellement épouvanté. En voici quelques que faut-il payer ? Coupons : il faut payer $410,000 pour le coupon du 1er janvier et la liquidation n'est pas terminée. Il faut payer encore $240,000 d'intérêt dû à l'agent fiscal. Ajoutons à cela les dépenses de la dernière élection et les dépenses de la Législature prochaine, on $300,000 au moins. Voilà donc tout d'abord $950,000 à payer presque incessamment.

Mais ce n'est pas tout. Il faudra que l'Etat subisse d'ici à deux ou trois mois les frais d'une nouvelle élection pour la convention qui paraît être dans les vœux de la presque totalité des partisans, et exécuter les frais de la convention elle-même. Comme nous l'avons dit hier souvent : On sait quand une convention s'assemble, on ne sait pas quand elle finira, son ajournement ne dépendant que d'elle-même. On ne saurait porter ces frais d'élection et de convention à moins de $400,000, et avant que la convention ait fini sa carrière, les coupons de 1er juillet 1879 seront échus, ce qui signifie qu'il faudra payer une autre somme de $420,000, ou de $430,000 suivant le résultat de la liquidation finale. L'Etat sera donc obligé de débourser en six mois une somme de $1,800,000, sans compter les frais de l'administration courante. Cette somme est redoutable et nous ne voyons pas comment l'Etat pourra se la procurer.

Il est donc facile de comprendre pourquoi les rentes baissent. Si l'on parvient à les servir cette fois encore, comment fera-t-on l'année prochaine dans une situation de beaucoup aggravée, à moins que la Convention n'y mette un terme par une modification radicale de notre système financier, au quel cas les fonds publics baisseraient encore davantage.

Cette situation de l'Etat se complique de celle de la ville qui est encore plus embarrassée. On sait que la ville paye plus des cinq huitièmes des taxes de l'Etat et que l'assessement urbain devra baisser de 20 ou 30 millions dans deux ans, si toutefois il ne baisse plus tôt par une modification de la loi actuelle, modification qui sera probablement demandée à la Législature prochaine et que, par pitié, elle n'osera pas refuser à la supplication des contribuables obérés. Ces 20 ou 30 millions seront aussi bien perdus pour le revenu de l'Etat que pour le revenu de la ville.

Puisque la ville intéresse si fort l'Etat, il est donc tout à fait opportun de parler de ce qui pourrait améliorer notre situation municipale en redonnant aux propriétés une valeur suffisante pour empêcher une nouvelle diminution dans l'assessement foncier. C'est là le point capital, et le Conseil de ville peut y atteindre sans avoir besoin d'invoquer le secours d'une convention. Le Conseil n'a qu'à agir avec impartialité et justice ; il n'a qu'à s'abstenir et ne pas employer les avocats de la ville à défendre des intérêts qui ne le concernent pas excepté dans sa capacité ministérielle. Pourquoi le Conseil, en effet, entre deux dettes qui se contestent, prendrait-il parti plutôt pour l'une que pour l'autre ? Pourquoi, comme son prédécesseur, favoriserait-il de préférence la dette qui est la plus onéreuse pour la ville, tandis qu'avec la plus ancienne, la moins lourde, avec celle que tous les tribunaux ont reconnue comme constituée par un contrat valide, il délivrerait la ville d'un immense fardeau ?

Le maire actuel l'a déclaré lui-même : "La loi de 1852 a été rédigée dans les termes les plus précis, les plus formels et les plus forts que la langue anglaise pouvait fournir"—et rien n'est plus vrai.

Alors pourquoi ne pas respecter une loi pareille, une loi solennelle, une loi tutélaire de la municipalité ? N'est-il pas clair que si cette loi *est* respectée, la ville serait presque sans dette aujourd'hui, avec un assessement descendant au lieu d'un assessement en décadence ? Qu'a-t-on gagné à faire assessment ? On a voulu faire passer les porteurs de bons de 1852 comme des gens impitoyables ; on a voulu employer contre eux le ministère d'avocats habiles, salariés avec les contributions publiques, quand ces mêmes créanciers contribuables étaient obligés de salarier les leurs et de plaider à leurs frais ; on est allé jusqu'à vouloir attaquer de nullité une loi aussi ancienne que la ville ; et tout cela pour ruiner la ville elle-même.

Car c'est là le résultat auquel on est arrivé. Force est d'avouer, aujourd'hui que la lune de miel de la loterie municipale est passée, qu'on ne peut aller plus loin et que les ressources manquent. Nous ne supposons pas que l'administration actuelle veuille, suivre le malheureux exemple de sa devanière. Elle s'est exprimée déjà sur ce point ; nous lui ferions injure de ne pas la croire sur parole et de lui refuser notre confiance. Mais nous lui ferons observer qu'il ne suffit pas de dire : "Nous donnerons aux dettes ce que nous pourrons ; mais avant tout nous veillerons à ce que les intérêts propres de la ville soient servis convenablement ; le reste sera pour les créanciers".—Très bien, nous applaudissons à ce langage qui annonce des vues réformatrices et surtout le fin du système de laisser si étourdiment appliqué au paiement des dettes. Mais encore faut-il que ce reste de revenus soit distribué d'une manière équitable, c'est-à-dire d'une manière en rapport avec le droit légal et moral, la valeur actuelle et le prix de ces diverses dettes au moment de leur convention.

En prenant sur le pied de 30 pour cent la plupart des dettes contractées en violation de la loi de 1852, en leur allouant un intérêt de 5 pour cent par an, n'est-ce pas être équitable ? n'est-ce pas les prendre pour ce qu'elles valent par le marché et pour plus qu'elles ne vaudraient jamais, si l'arrangement que nous proposons n'a pas lieu.

D'autre part, en réduisant l'intérêt des bons consolidés de 6 à 5 pour cent, en supprimant, pour une série d'années, le fonds d'amortissement qui leur appartient et en leur payant en bons les coupons qui leur sont dûs au lieu de les payer en argent comme les bons à prime, n'est-ce pas leur faire subir un assez grand sacrifice ?

Par cet arrangement, l'intérêt de la dette de la ville ne dépasserait pas $4,650,000 par an, ce qui est bien différent de 600,000, de 700,000 etc..... suivant le plan des bons à prime, et aussitôt après tous ces bons nouveaux seraient cotés au pair et au-dessus. Quant aux propriétés foncières, elles reprendraient une valeur qui permettrait le maintien de l'assessement où il est aujourd'hui au grand avantage de l'Etat et de la ville.

En ce moment, tout ce que le conseil connaît à faire, c'est de laisser en blanc dans le budget le service de la dette en attendant soit un arrêt de cour, soit une loi autorisant le réglement que nous suggérons. Nous ajouterons pour consolare que les contribuable de la ville regardant déjà ce provisoire comme une affaire arrêtée, et si le conseil, mal inspiré, voulait continuer les errements financiers de ses prédécesseurs, il commettrait une déplorable erreur.

Les élections dans la paroisse Caddo.

Le *Democrat* d'hier contient un certain nombre d'affidavits, émanant d'hommes de couleur, comme comme appartenant au parti républicain et disant quelques uns sont même membres du comité exécutif de ce parti, affidavits qui confirment les accusations portées contre M. A. H. Leonard, actuellement avocat de district des Etats-Unis, à propos du rôle qu'il a joué dans la paroisse Caddo lors des dernières élections.

Les déposants déclarent que l'élection se passait fort tranquillement, sans fraude ni intimidation, et que les votants de couleur comptent continuer à voter sans être molestés, si M. Leonard le ministre du parti républicain, n'était venu demander aux électeurs de ce parti de cesser de voter et de ne retirer des polls. Ils ignorent la cause de cette démarche de M. Leonard et ils croient que sans son intervention, la majorité des votes qui comptent été donnés, comme dès en faveur des candidates républicains, et qu'au moment de cette intervention il y avait une majorité indubitable de votes républicains déposés dans la boîte du scrutin.

L'affidavit porte plus loin ce qui suit :

Ils les accusent en outre de s'être servis d'un langage violent et inconvenant de nature à exciter les passions des blancs et des noirs, à soulever une race contre l'autre, et tendant à exciter les craintes des gens paisibles sans distinction de couleur et à les tenir écartés des bureaux d'élection, ou à exciter les hommes turbulents et téméraires à des actes de violence nuisibles à l'intérêt de tous, à détruire l'harmonie, à engendrer l'appréhension et la haine et à anéantir l'emploi paisible du scrutin.

Cet affidavit est signé par dix hommes de couleur comme du noirire qui les a assurmentés comme des résidents respectables et dignes de foi de la ville de Shreveport, paroisse de Caddo.

De pareilles accusations, tout qu'elles ne seront pas victorieusement réfutées, mettent l'avocat de district dans une position tellement fausse qu'il devrait, ce nous semble, se résoudre et demander à être remplacé dans ces fonctions en ce qui concerne les poursuites exercées contre des citoyens de Caddo, de Natchitches et de Tensas, à l'occasion de prétendus actes de fraude et d'intimidation qui auraient été commis pendant la période électorale de novembre.

M. Leonard ne se résoudra probablement pas, mais il doit exister quelque moyen légal de s'écarter de l'exercice du ministère public, qui exige une impartialité et une indépendance qu'on ne saurait attendre d'un fonctionnaire qui a été mêlé comme chef de parti aux faits même sur lesquels est basée la poursuite. Si ce moyen n'existe pas, les représentants de la Louisiane devraient appeler sur cette étrange position, l'attention de l'avocat-général et celle du Congrès.

AU BENEFICE DE LA SOCIETE FRANÇAISE DE BIENFAISANCE ET D'ASSISTANCE MUTUELLE.—Comme on le verra par la correspondance que nous publions ci-dessous, le capitaine Reid, administrateur de l'Exhibition de la merveilleuse horloge de Eagle, qui se fait rue du Canal No 185, a généreusement offert à la société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans de lui abandonner la moitié de la recette qui serait perçue dimanche 15 décembre de midi à six heures.

Cette offre doit naturellement décider les membres de la société et leurs amis à aller dimanche grossir le nombre des visiteurs qu'attire le *curieux* mécanisme de cette horloge, mécanisme qui dépasse par ses complications et le nombre des personnages qu'il met en mouvement celui de la fameuse horloge de Strasbourg. On voit défiler des processions de moines et une compagnie de gardes continentaux à différents endroits du petit monument qui encadre l'horloge. Le nombre des personnages ainsi mis en mouvement est de 48.

Nous donnerons une description plus détaillée de cette merveille que nous engageons tous nos lecteurs à aller voir. Voici la correspondance dont il s'agit.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1878.

A M. J. Schwetzer, président de la Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Cher monsieur,

Je désire offrir à votre Société de bienfaisance la moitié des recettes de l'Exhibition de la merveilleuse horloge Eagle, qui seront perçues le Dimanche 15 courant, de MIDI à SIX heures du soir, déduction faite des frais d'annonce.

Dans le cas où vous accepteriez cette offre, je désire qu'un comité de votre société veuille bien prendre charge de l'entrée et recevoir l'argent pour le partager comme il est dit ci-dessus.

Respectueusement,
Capt. J. REID,
Administrateur.

Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1878.

Au capitaine J. Reid,
Administrateur de l'Exhibition de l'horloge Eagle.

Cher monsieur,

Appréciant comme elle mérite de l'être votre offre bienveillante, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je l'accepte avec reconnaissance au nom de la moitié. Un comité désigné par le Conseil se chargera, conformément à votre désir, de recevoir l'argent à l'entrée et d'en faire la répartition.

Très respectueusement,
J. SCHWEITZER,
Président de la Société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle.

THEATRE DE L'OPERA.—C'est demain que doit avoir lieu à ce théâtre la représentation annuelle au bénéfice du club démocratique louisianais. On y jouera *Les Huguenots*, et *Du monsieur qui prend la mouche*. Le contrôle sera ouvert aujourd'hui et demain de 9 heures à quatre heures.

MOUVEMENT ERRONE.—Un avis inséré plus loin invite tous les membres de l'association des marchands de liqueurs à assister à une réunion qui aura lieu le 15 décembre à midi dans la salle du colysée.

Meubles de salon élégants, avec couvertures brodées, en moyer, soujes et chaises, sofas, glaces, etc., à bon prix au "Golden Eagle Furniture Palace" de J. B. Hubbard, coin Bienvenue et Burdette.

LA QUESTION DES LEVEES AU SENAT.—Dans la séance du 12, au Sénat des Etats-Unis, le sénateur Eustis a prononcé un discours étendu, qui a été écouté avec une grande attention, sur la question des levées du Mississippi. Il a soutenu la thèse que ce grand fleuve est une propriété nationale, que le gouvernement des Etats-Unis l'a considéré comme tel en exerçant à diverses reprises des droits de propriétaire. Or, s'il est vrai que la propriété et le contrôle, le gouvernement doit être tenu de protéger les propriétaires riverains contre les débordements du fleuve.

C'est à l'appui de son bill allouant cinq millions de dollars pour la reconstruction des levées que le sénateur Eustis a prononcé ce discours.

LA QUESTION DU SUCRE DEVANT LE CONGRES.—Voici le texte de la section 1 du bill présenté au comité des voies et moyens au nom du secrétaire du Trésor, section relative aux droits sur les sucres :

A partir du ——— 1879, au lieu des droits jusqu'ici prescrits, les taux suivants de droits seront perçus sur tous les sucres qui ne seront pas au-dessus du No 13, étalon hollandais en couleur, et qui dépasseront pas 94 degrés de matière saccharine, 2.4 cents par livre, pourvu que tous sucres qui ne seront pas au-dessus du No 13, étalon hollandais en couleur, qui dépasseront à l'épreuve 94 degrés de force saccharine, paient le droit imposé sur les sucres au-dessus du No 13, mais non au-dessus du No 16, étalon hollandais en couleur, et le degré de force saccharine sera vérifié au moyen du polariscope ou son équivalent, suivant les réglements qui seront prescrits par le Secrétaire du Trésor.

Le reste du bill est relatif à la suppression des ports d'entrée qui ne donnent pas $10,000 de revenus par an, à l'égalisation des estimations et classifications entre les différents ports, aux fraudes, etc.

LES BOUCHES DU MISSISSIPPI—Nous sommes redevables au capitaine C. W. Howell, du corps du génie des Etats-Unis, pour un exemplaire de son rapport annuel sur les travaux d'amélioration exécutés dans le Mississippi et notamment à la passe du Sud.

RUDOLPH F. THEURER.—La maison Theurer importe et vend en gros des groceries, vins et liqueurs. Nous croyons devoir le signaler au commerce de détail, aux propriétaires d'hôtels et de pensions, ainsi qu'aux consommateurs. Ils trouveront toujours au No. 16 North Peters street (autrefois Front Levee) d'excellentes marchandises à bon marché.

PHOTOGRAPHIE.—M. E. Simon, No 21 rue de l'Hôpital, est un de nos bons photographes. Aussi prenons-nous plaisir à le recommander, d'autant plus que ses prix sont très raisonnables. Il exécute la photographie dans toutes les genres,—sur papier, métal, ou porcelaine. Il fait aussi des portraits au crayon, à l'encre de Chine, au pastel, à l'huile, etc. Voir l'annonce.

50—Face à face avec le mal.—Combien de fois est-il arrivé que tout en ayant vu les ravages du mal chez les autres, nous n'en tirons pas une leçon pour nous-mêmes. C'est seulement quand nous le voyons face à face avec nous que nous en comprenons réellement tout le danger. C'est alors qu'il est trop tard, peut-être, que nous recherchons l'assistance médicale. L'avant-coureur du mal est une faiblesse physique. Fortifiez le système et vous êtes armé contre la maladie. Pour cela, le fortifiant tonique est la préparation des Hostetter's Stomach Bitters, qui rend la digestion facile et complète, nourrit le système, améliore l'appétit, donne de la force, procure du sommeil, remédie à la bile, et garde les humeurs dans un état excellent. Il chasse la malaisement, la peau non naturelle, au teint blême, et il a des effets si salutaires, que non seulement le corps en est rendu plus vigoureux et reprend plus de régularité par l'usage des bitters, mais encore la disposition morale est dissipée, et tout le système en est vivifié d'une manière considérable et durable.

Depuis plus de trente ans, il est fort usité du sirop calmant de Mme Winslow pour les enfants. Ce sirop dégage l'estomac des acides, soulage les douleurs, guérit la dysenterie et la diarrhée, provoque de la digestion et d'autres causes. C'est un vieux remède dont l'efficacité est parfaitement établie. 25 cents la bouteille.

Décédé vendredi, 13 décembre 1878, à 11 heures du matin, JÉROME RIVIÈRE, âgé de 77 ans, natif d'Artarfon, France. Les amis de la famille et ceux de ses beaux-frères Monsieur Lemaître, Dubeu, sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le convoi devant partir à 4 heures du soir de la rue du Camp No 404 où le corps est exposé.

Décédé, à Galveston, Texas, mardi, le 10 courant, JACQUES MACERA, âgé de 41 ans, natif de Gênes, Italie, ancien habitant de la Nouvelle Orléans.

Il a plu au G... A... D... F... de rappeler à lui l'âme de N... F... GASPARD LUBIS, décédé hier à midi. Les membres de la Resp... Loge St. André No. 5, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures P. M. Le convoi partira de sa résidence No 33 rue Espagne.

P. S. BOSSONNEY,
Secrétaire.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'Eglise Ste-Anne, MARDI, le 17 décembre, pour le repos de l'âme de feue ODILE DERBES, veuve de J. B. BELLOCQ. Les amis et connaissances sont priés d'y assister. 14déc—2f

Bénéfice offert à la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Le Dimanche 15 décembre,

L'exhibition de la célèbre horloge de Eagle, la plus merveilleuse qu'il y ait au monde sera ouverte au No 185 de la rue du Canal,

De midi à six heures,

La moitié de la recette devant être affectée au bénéfice de la société française de bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Les prix seront les mêmes que les autres jours : 25 cents pour les grandes personnes, 15 cents pour les enfants. 14déc—2f

Bureau de la Compagnie d'assurance sur la vie de Nlle-Orléans, coin des rues Carondelet et Camp. Nlle-Orléans, 13 décembre 1878. L'Hebdomadaire nommé pour les Directeurs de cette compagnie pendant l'année entrante, sera lieu à son bureau, coin Canal et Camp, LUNDI, 30 décembre 1878, entre 11 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

J. W. HIRCKS, secrétaire.
14déc—en 30

MOFFET REGISTER,

Halliez-vous! Halliez-vous!

SOCIÉTÉ DES MARCHANDS DE LIQUEURS

Une assemblée de l'Association des marchands de liqueurs aura lieu dans la salle du Colysée, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, DIMANCHE 15 décembre 1878, à midi.

Comme il sera question d'affaires de la plus haute importance, tous les membres de l'Association sont instamment priés d'assister à cette réunion.

Par ordre du Président :
H. STELLA,
Secrétaire.
14 déc—2f

E. SIMON,
PHOTOGRAPHE,
21.....RUE DE L'HOPITAL.....21
Entre Chartres et Vieilles-Levée.

Photographies émaillées, de pur porcelaine, portraits de tout genre au crayon, à l'encre de Chine, à l'huile, à l'eau, faits à prix modérés. Copie et agrandissement de vieux portraits : spécialité. 14déc—1m—DMonf

RUDOLPH F. THEURER,
Groceries, Vins et Liqueurs.
No 16 NORTH PETERS STREET,
(Ancien Front Levee,)
Entre Hospital et Marayska.
NOUVELLE-ORLEANS.
14déc—1m

MEUBLES. MEUBLES.
CHAS. RAYMOND,
27 rue Bienville, entre les rues de Chartres et Hospital.

A CONSTAMMENT en magasin un assortiment général de toutes sortes de meubles ordinaires qu'il vend à très bon prix. Je crois cette occasion pour remercier mes patrons et le public en général de l'appui qu'ils m'ont donné et dont je leur demande la continuation. 12déc—3m

Département des Améliorations.

Salle No 16.
Hôtel de Ville,
Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1878.

Avis spécial.

Le public est particulièrement invité à lire l'ordonnance suivante, No 4,786, (Série administrative) dont les clauses seront rigoureusement mises à exécution.

Le public est invité également à rapporter à ce département tout les délits de son ressort dans l'accomplissement de leur service.

J. D. HOUSTON,
Administrateur des améliorations.

Mairie de la Nlle-Orléans,
Hôtel de Ville, 12 décembre 1878.

[No. 4,786.—Série administrative.]

Ordonnance pour pourvoir au nettoyage des rues, ruelles, etc., pour prescrire les devoirs des propriétaires et des locataires et des tenanciers en occupants ; fixer les pénalités pour la violation de cette ordonnance et prescrire les devoirs du conseiller du département des améliorations et de la police Crescent City attachée à l'exécution de cette ordonnance.

SECTION 1.—Il est ordonné par le Conseil de ville de la Nlle Orléans qu'à partir du 13 décembre 1878, il sera interdit à toutes personnes de garder ou déposer aucunes ordures, immondices, cendres, matières fécales et offensives, aucune non corrompue ou pourrie, ou des coquilles, du foin, de la paille, des restes de cuisine, papiers, végétaux ou une substance quelconque pouvant devenir offensive à l'odorat, dans une cour, ou lot, une bâtisse, ou de jeter lesdites substances sur les banquettes, dans les rigoles, rues, ruelles, carrefours ou de les faire jeter dans ces endroits par les domestiques ou manœuvres de la ville. Que sur un avis donné par l'administrateur des améliorations ou par un de ses aides et surveillants ou par un membre de la police "Crescent City" il sera du devoir des propriétaires des propriétaires des résidences, des bâtisses, ateliers, bâtisses ou lots devant lesquels ou sur lesquels lesdites matières pourraient se trouver, de les enlever ou de les faire enlever immédiatement.

Sec. 2.—Il est ordonné en outre sec. qu'il sera du devoir des surintendants de Ward ou surveillants employés sous la direction de l'administrateur des améliorations et de tous les membres de la police "Crescent City" de faire rentrer toute personne visant la section précédente, un affidavit devant le recorder du district dans lequel la section duquel l'offense a été commise, et sur preuve de culpabilité sera condamné à une amende de vingt-cinq piastres au plus et de dix, piastres au moins et à défaut de paiement, il subira un emprisonnement de 20 jours au plus et de cinq jours au moins.

Sec. 3—Ordonné en outre qu'il sera du devoir des occupants de toutes les bâtisses de résidences, ateliers, magasins ou bâtisses de quelque nature ou de faire mettre les robes de cuisines, les bassins, les ordures, les cendres et toutes les autres substances mentionnées dans la section 1, venant des dites bâtisses, dans des tubes, boîtes, barils ou autres ustensiles convenables de les faire déposer sur le côté extérieur de la banquette, devant leurs maisons, magasins ou bureaux, de manière à ce que les charrettes d'ordures puissent les prendre facilement et que dès avant cet dépôts ne servent pas fait avant trois heures et après huit heures du matin et les rues ne soient pas laissées sal les banquettes plus tard que 10 heures du matin. Toute personne violant la dite section sera passible d'une amende de $25 au moins de $5 au moins, et à défaut de paiement de la dite amende, d'un emprisonnement de 30 jours au plus et de 5 jours au moins. La dite amende ou les dites amendes devront être imposé par le recorder du district dans la juridiction duquel l'offense est commise.

Sec. 4.—Il est ordonné en outre, etc., Qu'il sera du devoir de tous les membres de la police "Crescent City" d'enlever toutes les ordures de cette ordonnance, et d'arrêter immédiatement toutes les personnes surprises à la violer.

Sec. 5.—Ordonné en outre, Que toutes les ordonnances en partie d'ordonnances en conflit avec la présente soient rappelées.

Adopté par le Conseil de la ville de la Nlle-Orléans, le 10 décembre 1878.

Ont—Rahm, Chevalley, Glynn, Kopman, Lemarie, Mandeville.

I. W. PATTON, Maire.

Pour copie conforme :
ROBT. C. WOOD, Secrétaire. 14déc—10f

LA GRANDE MANUFACTURE
—DE—
SOULIERS DU SUD
—ET—
RUE DU CANAL
Au coin de la ruelle Carondelet
A commencé sa fabrication dans l'année
1874
Et a obtenu depuis un succès sans parallèle.

Mr. JOHN HANSEN,
son propriétaire populaire a été le premier à établir une
FABRIQUE DE SOULIERS
de ce genre dans notre ville et mérite le patronage du peuple. Bon courage.

D'OUVRIERS EXPERIMENTES
qui auraient été obligés d'aller chercher de l'emploi au loin, ont trouvé le moyen de bien vivre dans cette ENTREPRISE
IMPORTANTE.
ALORS POURQUOI NE PAS PATRONER

L'ŒUVRE DU SUD DE JOHN HANSEN ?

Il traite toujours une habitude avec la plus grande considération et politesse, et ne craint pas de se déranger pour montrer ses marchandises ; car il a son nombreux son intérêt et sa réputation en jeu, mais comme Perpétuel d'établir sur une base solide une véritable

ENTREPRISE DU SUD.

Mr HANSEN a établi une hypothèque de sa maison à MORGAN CITY, où l'on trouvera toujours un plein assortiment de ses excellentes chaussures.

On sollicite les
Commandes de la Campagne
et l'on garantit une prompte attention et une satisfaction complète. 12déc—1m.

ONE PRICE STORE,

A LA VILLE !
A LA CAMPAGNE !!

La plus grande occasion qui ait été offerte au public.

Vente extraordinaire

D'HABILLEMENTS tout faits pour hommes, jeunes gens et enfants, qui viennent d'être reçus cette semaine.

1000 PARDESSUS de tout genre qui ne sont de véritables bargains.

2000 COSTUMES complets pour messieurs, les costumes de toute nouveau, de première qualité et fabriqués dans notre établissement, dont nous garantissons la coupe et l'usage, qui se vont vendus à $7 50.

1500 COSTUMES d'enfants de tout âge, à des prix qui défient toute concurrence.

PARDESSUS d'enfants, grand assortiment, à partir de $2 50.

500 CAISSES
Chapeaux nouvelles formes,

LINGE de corps, CHEMISES BLANCHES, COILS, des meilleurs manufactures du Nord.

Nous le répétons, n'oubliez pas que nous vous offrons des bargains extraordinaires et que notre stock n'a jamais été si varié et si bien choisi.

Venez vous en convaincre au

ONE PRICE STORE,
Corner St Ann & Old Levee,
195, 197 & 199,
En face du Marché Français à la viande.

MICHEL LION
1er déc—1m—D Mars 8

ARTICLES
—POUR—
FÊTES,

BAZAR DE MODES
DE
SCHILLING.

OUVRAGES EN CHEVEUX,
ET
ARTICLES DE FANTAISIE.

159---RUE DU CANAL---159

En présentant une carte et les échantillons ci-dessus de la saison, il est à notre bonne d'informer que nous avons reçu et vendu et vendu que j'ai personnellement choisi avec le plus grand soin quand l'état à New York et dans les autres capitales du Nord et de l'Ouest.

L'assortiment qui est prêt maintenant pour l'exposition comprend les dernières nouvelles en fait

D'articles de modes,

Chapeaux et Bonnets.

Ouvrages en cheveux de tout genre, et le plus considérable assortiment de Bleus, Violettes, Pensées, Roses, Bottes de mariée, Bouquets de corsage, Ornements dorés et Perles sans nombre de Vienne, etc.

Votre attention est particulièrement appelée sur nos

SPÉCIALITÉS.

En Coquilles fines, Ivoire et Perles,

ARTICLES DE JAIS.

ARTICLES DE MODES
—ET—
OUVRAGES EN CHEVEUX.

le tout formant une collection complète et fort belle.

Cette collection est maintenant toute prête pour la

COMMERCE DES FÊTES.

J'invite respectueusement mes amis et le public à venir visiter mon stock, avec lequel je me flatte de remplir les ordres après nombre grande et de concurrence, tant pour l'assortiment, soit pour les prix. Respectueusement, etc.,

G. T. SCHILLING,

Vente de Cheveux à l'once, à la livre ou en toute quantité à la convenance des acheteurs.

159.....RUE DU CANAL.....159
12déc—1m.

UNION FRANÇAISE.

A partir d'aujourd'hui, 10 du courant, les demandes de secours devront rapporter au bureau de l'Union Française, No 9, rue St-Louis, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

Tous les mercredis, le comité se réunira pour statuer sur les demandes.

Par ordre du Président,
H. SALOMON,
Secrétaire-Trésorier.

B. & W. CRONER
141 RUE DU CANAL,

Annoncent à leurs amis et à leurs clients que leur nouveau stock de marchandises a été reçu et que l'ouverture en aura lieu

LUNDI PROCHAIN.
NOS
ETOFFES POUR ROBES

qui été choisies dans les marchés européens avec le plus grand soin, et sont supérieures à tout ce qui a été jamais importé en cette ville. Nous déclarons de nouvelles POPELINES des dernières guerres et qualités, depuis 6 cts jusqu'aux plus fins et plus beaux étoffes, à des prix plus bas que ceux de toutes les maisons des Etats-Unis. Notre

Stock de Marchandises Américaines

est nouveau et complet, et comprend toutes les variétés de genre. Pennies français 4-4 et Fouard à 7 1/2 cts, valant 20 cts. Toutes les autres marchandises en proportion.

CORSETS.

Dans ce département nous avons ajouté des figures entièrement nouvelles aux nôtres, et nous pouvons garantir que tous les ordres qui nous seront adressés seront exécutés avec plus grand soin et les plus bas prix du marché, avec les graves les plus nouveaux et les plus élégants.

A chaque arrivage de vapeur d'Europe nous additions d'articles nouveaux et de choix sont faits à chacun de ces départements.

B. & W. CRONER,
141 RUE DU CANAL,
1déc—1m Nlle-Orléans, Louisiane.

Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice. (Caserne et Versailles) — Une assemblée générale et extraordinaire de cette association aura lieu à la salle soit Hancock et Chartres, DIMANCHE le 15 courant, à 4 heures P. M.

Cette réunion est convoquée à l'effet de soumettre aux sociétaires le rapport du comité chargé de réviser la Constitution et les Statuts (Grand Livre de la Société, de voter pour ou contre l'adoption des Amendements y contenus et de faire tous les changements sur différents points pour l'année 1879.

Aucun Amendement ne devant, d'après l'article 24 de la Constitution actuelle, avoir force de loi qu'après avoir été sanctionné par les deux tiers des membres de la Société, la présence de tous est instamment requise.

Par ordre du
PAUL ESTÉBEN, président.
F. D. SEGHERS, secrétaire.
12déc—2f

J. LEVOIS
126, RUE DU CANAL

A reçu par le steamer Hanover et servira lundi, 23 du courant, son fonds de SOIERIES d'automne et d'hiver comprenant un grand assortiment de

SOIERIES NOIRES GLACÉES ET GROS GRAIN,
SOIERIES DE COULEUR DANS TOUTES LES NUANCES LES PLUS NOUVELLES.
SOIERIES DE COULEUR POUR GARNITURES.
SOIERIES TULLES POUDRE DE RIZ.
SOIERIES TULLES FAGOTÉS.

—RUBBS—

Un choix du dernier genre de FRANGES DE SOIE et GALONS PLISSÉS, DENTELLES, VALENCIENNES, BRETAGNE, ETC.....

ETOFFES EN LAINE FANTAISIE POUR ROBES.

MANTEAUX DE DRAPS FRANÇAIS, etc.
12déc—2f.

MAGASIN DE MUSIQUE DE
GRUNEWALD,
Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,
QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE
PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,
PIANOS DONT PLUS DE 67,000

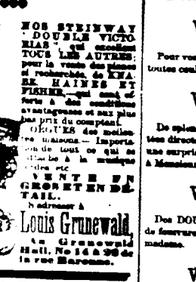

Ont été vendus et ont obtenu le plus grand nombre de prix considérable, 1 Grand Prix d'honneur, 1 Médaille d'or, 1 Médaille d'argent, 1 Médaille de bronze, Rotton de cuivre, Ornements dorés et Perles sans nombre de Vienne, etc.

Votre attention est particulièrement appelée sur nos

NOS STEINWAY DOUBLE VICTORIAS qui surpassent TOUS LES AUTRES pour la vente dans la Louisiane et probablement de KNABE, HAINES ET FISHER, ainsi que d'autres à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons — Importation de tout ce qui se trouve à la musique vente EN GROS ET EN DETAIL.

S'adresser à
Louis Grunewald,
Ou Grunewald Hall, No 146 & 148 de la rue Baronne.

GRUNEWALD ... pour la vente LE PIA...

AVIS AUX COMMERÇANTS
DE LA
VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

La maison C. JAURETT & CO., 20 rue de CHARTRES, près Canal, reçoit en ce moment un IMMENSE STOCK DE DRY GOODS, acheté aux dernières grandes ventes d'encan de New-York, qui sera vendu à un prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

L'assortiment est des plus variés et des plus nouveaux de la saison.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA APPORTÉE AUX ORDRES DE LA CAMPAGNE.

ESCOMPTE LIBÉRAL AUX ACHETEURS POUR DU COMPTANT OU À COURT TERME.

19nov—1m

ACHETEZ VOS
MIROIRS, STORES POUR FENETRES,
CORNICHES ET CADRES POUR PORTRAITS,
AU MAGASIN DE
L. UTER, Emporium de l'Art,
No. 38 RUE ROYALE.
1déc—

ALLEZ A LA CHAPELLERIE
—DE—
MM. REINERTH & MONTARDIER,
Coin des rues Canal et Chartres,
POUR LES GENRES NOUVEAUX, LES COIFFURES FRAICHES
ET LES PRIX MODIQUES.
14déc—1m FP

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Patentés Français.
Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Avenue Bitters. 52 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.
17 mai 78.—1an.

PHARMACIE DUCONGE,
30.....RUE DE CHARTRES.....30
NOUVELLE-ORLEANS
A. CARROUCHE,
SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorable MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qu'il y a de plus ancien et de plus récent de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments présentés dans nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Decongé.

Agence pour la vente de Wilson's Hyperion Remedy.
1er sept.—1 an.

POUR DES ÉPICERIES
—DE—
PREMIÈRE QUALITÉ,
VINS, LIQUEURS, &c.

Les familles et toutes personnes ayant besoin

D'ARTICLES DE CHOIX,

trouveront de leur avantage à s'adresser à

F. P. SALA,
27.....RUE BOURBON.....27

Ordres remplis avec soins et promptitude et marchandises livrées à domicile dans toutes les parties de la ville, libres de frais.
24nov—3m

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS.

se trouve en vente chez les principaux pharmaciens dans de cette ville. Pour en Bouteilles Pharmacie ... Malakoff ... Ainsi qu'elles paraissent ... Ainsi qu'elles paraissent ... Ainsi qu'elles paraissent ... Ainsi qu'elles paraissent ... Ainsi qu'elles paraissent ... Ainsi qu'elles paraissent ... Ainsi qu'elles paraissent ... Ainsi qu'elles paraissent ... Ainsi qu'elles para